



Permanences sur place avec ou sans rendez-vous et par t l phone :

#### Pour le service **Emploi/S curit  sociale** :

mardi de 9h   12h et de 13h   16h - mercredi de 9h   12h  
*uniquement sur rendez-vous* : jeudi de 16h   20h  
[emploi@atelierdroitssociaux.be](mailto:emploi@atelierdroitssociaux.be)

Informations sur :

- Le droit du travail : contrat de travail, travail des  trangers, cr dit-temps, travail   temps partiel, travail des  tudiants, cong  de maternit  et d' cartement...
- La s curit  sociale des travailleurs salari s et ind pendants : l'assurance soins de sant  et indemnit s - mutuelle, les allocations familiales, l'assurance ch mage et les mati res en lien avec celle-ci comme le Plan ACTIVA, la pension de retraite et de survie, le statut d'ind pendant   titre principal ou compl mentaire, les accidents du travail et les maladies professionnelles, les allocations pour handicap s...

#### Pour le service **Droit du bail** :

lundi de 13h   16h, jeudi de 9h   12h et de 13h   16h  
vendredi de 9h   12h  
*uniquement sur place* : lundi de 16h   20h  
*uniquement sur rendez-vous* : vendredi de 13h   16h  
[droitdubail@atelierdroitssociaux.be](mailto:droitdubail@atelierdroitssociaux.be)

Informations sur :

Essentiellement : les r gles particuli res aux baux relatifs   la r sidence principale et les dispositions g n rales relatives aux baux immeubles (Code civil).  
 galement : la garantie locative du Fonds du Logement et A.D.I.L. du Minist re de la R gion de Bruxelles-Capitale (pas d'accompagnement pour la recherche de logement).

#### Pour le Service **Aide sociale** :

mardi de 9h   12h et de 13h   16h - mercredi de 9h   12h  
[aidesociale@atelierdroitssociaux.be](mailto:aidesociale@atelierdroitssociaux.be)

Informations sur :

le droit au revenu d'int gration sociale (R.I.S.), le droit aux diff rentes formes d'aides sociales accord es par le C.P.A.S., les proc dures de recours au Tribunal du travail, la r cup ration par le C.P.A.S. des aides octroy es, les proc dures d'acc s aux diff rentes passerelles de r insertion professionnelle   partir du C.P.A.S., le droit aux prestations familiales garanties, le droit   la garantie de revenus aux personnes  g es (G.R.A.P.A.).

#### **Les consultations sont gratuites et s'adressent   tous.**

Les services peuvent, dans certains cas, vous aider   r diger une requ te, et vous accompagner au Bureau d'Aide Juridique (BAJ) ou vous informer sur les modalit s d'intervention de celui-ci.

Nous n'offrons pas de service d'aide financi re ou mati rielle.

#### **Visitez notre site internet**



[www.atelierdroitssociaux.be](http://www.atelierdroitssociaux.be)